



CLASSIQUES
GARNIER

Édition de BÉNIN (Rolande-Michelle), « Note liminaire à la traduction », *Dialogues sur la Trinité en deux livres et De la justice du royaume du Christ en quatre chapitres*, SERVET (Michel), p. 55-57

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-5746-3.p.0050](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-5746-3.p.0050)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2009. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

NOTE LIMINAIRE À LA TRADUCTION

Le texte latin présenté en vis-à-vis de la traduction est le texte de la seule et unique édition du traité, l'édition originale¹ de 1532, ou plutôt des deux traités réunis par Michel Servet sous le titre *Dialogorum de Trinitate Libri duo. De iusticia regni Christi capitula quattuor*. La physionomie de l'ouvrage est identique à celle du traité *Sur les erreurs de la Trinité*. L'édition moderne exige le plus grand respect du texte original. Cependant, le nouveau volume se compose, avec le pliage particulier à l'*in-octavo*², de six cahiers, désignés en pied de page par les capitales A, B, C, D, E, F, formant huit folios recto et verso, soit seize pages chacun. Il a donc paru plus commode d'y introduire, outre une pagination moderne, une foliotation, indiquée entre crochets dans le cours du texte, identique à celle qui existe dans le traité précédent. D'autre part, les notes marginales de l'auteur sont transférées en bas de page, mais se distinguent des notes du traducteur par le glyphe ▶ qui les précède.

Les abréviations usuelles du latin de l'époque, qui vont, de la réduction à une voyelle des syllabes nasales, à l'abréviation

¹ On n'a pas tenu compte de l'édition contrefaite de 1721, qui présente des caractéristiques particulières et va jusqu'à corriger plusieurs dizaines de fautes d'orthographe. Des deux exemplaires originaux pris en compte, l'un appartient à la BNF, l'autre à la Bibliothèque Méjanes d'Aix-en-Provence. Le texte y est identique, évidemment, mais l'intérêt de ce second exemplaire est que le texte des *Dialogues*, comme celui du *De Trinitatis erroribus*, présente en marge un assez grand nombre de notes et de symboles manuscrits qui témoignent d'une grande connaissance de la pensée de l'auteur, d'autant que quelques coquilles significatives y sont corrigées, comme *disputationibus* au lieu de *dispositionibus*, *semel* au lieu de *semen*, etc

² Le petit *in-octavo* faisait fureur depuis le début du siècle: il permettait au lecteur de transporter aisément les volumes de format réduit.

équivoque d'*operibus* en *opibus*, en passant par la réduction de *quod* en *q*, de *est* en *e*, de *potest* en *pot*, etc., ont été développées pour faciliter la lecture.

La ponctuation abondante, l'usage arbitraire des majuscules, et l'orthographe¹ peu fixée de l'époque, qui fait écrire *consyderatio*, *seculum*, *Syon*, *hippocrita*, etc. ont été conservés. Quelques exemples d'orthographe non courante comme *tercio*, *exercicium*, *læticia*, où la présence d'un *-c-* à la place d'un *-t-* pourrait venir de l'espagnol, donc de l'auteur lui-même, ont été respectées. En deux ou trois endroits, on a laissé le solécisme qui consiste à mettre un indicatif dans une interrogative indirecte. Que ces incorrections soient imputables au typographe plutôt qu'à l'auteur est fort possible, car on constate dans la presque totalité du texte une correction de la syntaxe qui ne peut être imputée qu'à l'auteur. D'autre part, on s'aperçoit qu'au fur et à mesure que le texte avance, le nombre des abréviations et des négligences augmente.

Les références bibliques citées par Servet sont, dans la traduction uniquement, complétées par la mention des versets. Quand elles ne sont pas explicitées par l'auteur, elles sont citées en note en français et/ou en latin, parfois en grec quand il cite le Nouveau Testament et que ce passage difficile doit être cité dans sa langue originale pour éclairer l'exégèse de Servet. Quant aux textes de l'Ancien Testament, il les cite tels qu'ils apparaissent dans la Vulgate latine ou dans la Septante grecque, à laquelle il se réfère souvent et qu'il traduit alors lui-même. Et dans ces cas, les noms de certains livres bibliques, comme les quatre Livres des *Rois*, les *Paralipomènes*², et la numérotation des *Psaumes*, différente dans les textes hébraïques, sont respectés. Il faut noter que Servet avait l'habitude de lire, et souvent de citer, ses textes dans l'hébreu et le grec, mais dans ce nouveau traité, bien qu'il se

¹ Les auteurs du temps ont tendance à supprimer le redoublement de certaines consonnes, comme dans *imo*, ou *litera*, et à réduire les diphtongues, comme dans *seculum*.

² Tels qu'ils sont nommés dans la Septante et la Vulgate, et correspondent dans les Bibles modernes aux deux Livres de *Samuel* et aux deux des *Rois*, puis aux *Chroniques*.

réfère une fois au *Codex hebræus*, il simplifie considérablement ses procédés. Contrairement au *De Trinitatis erroribus*, qui fourmille de citations hébraïques et grecques, les *Dialogues* et le traité sur *La justice du royaume du Christ* ne présentent que quelques mots grecs et hébreux, qui sont conservés dans la traduction avec la même graphie et une transcription conventionnelle en caractères latins. En revanche, les références scripturaires y sont si nombreuses que malgré les textes cités dans les nombreuses notes de la traduction, le lecteur est censé consulter une version de la Bible. Enfin, outre les informations contenues dans les nombreuses notes de bas de page, on trouvera à la fin du livre un *Index nominum et rerum*, un *Index biblique* et un *Glossaire* des termes scolastiques et théologiques utilisés par l'auteur.